

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MAI 2025

ORDRE DU JOUR

1. Pouvoirs délégués par le Conseil Municipal au Maire
2. Révision de la délibération concernant les taux de la fiscalité locale directe
3. Subvention association le Phoenix – Comité des fêtes

Conseil Municipal	Signature
AMO Cindy	
BANCHI Mario	
BELZ Christian	
CANATO Sandra	
CORVEC Christophe	
ENGLEBERT Rémy	
ESPRIMONT Jean-Claude	
FERAUD Nicole	
HACHET Philippe	
MAURIN Sophie	
SANINE Laurent	

Le Maire
Philippe HACHET

Secrétaire de séance
Sophie MAURIN

L'an deux mille vingt-cinq, le trois mai à 10h00

Le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe HACHET,

Date de la convocation et affichage : 28 avril 2025

Présents : , Mario BANCHI, Christian BELZ, Sandra CANATO, Christophe CORVEC, , Jean-Claude ESPRIMONT, Sophie MAURIN,

Excusés : , Laurent SANINE a donné procuration à Christophe CORVEC, Nicole FERAUD a donné procuration à Philippe HACHET Rémy ENGLEBERT a donné procuration à Sophie MAURIN, Cindy AMO

Secrétaire de Séance : Sophie MAURIN

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03/05/2025

Délibération D2025_08

Objet : Pouvoirs délégués par le Conseil Municipal au Maire en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Locales

Le maire indique la possibilité pour le Conseil Municipal de déléguer au Maire certaines de ses attributions afin de faciliter la bonne marche de l'administration municipale. Lors des élections en 2020, certains pouvoirs lui avaient attribués et il demande de les compléter.

Le conseil municipal **AUTORISE** le Maire pour la durée de son mandat de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Il l'**AUTORISE** à signer tous les documents pour l'acquisition des parcelles nécessaires pour la réalisation des travaux sur le chemin de lara.

Ces pouvoirs viennent en complément des pouvoirs déjà donnés en date du 06/06/2020 par délibération D2020-09 et du 10/07/2020 par délibération D2020-24.

Votes :	POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
---------	-----------	------------	----------------

Délibération D2025-09

Objet : taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2025

Le Maire expose au conseil municipal que le bureau des finances et des collectivités locale de la Préfecture des Alpes-Maritimes a fait une lettre d'observations concernant la délibération D2025-03 :

L'augmentation votée n'est pas conforme aux règles de lien.

La délibération doit être retirée.

Le maire ayant pris conseils auprès des service de la DDFIP propose de voter de nouveaux taux conformes aux règles de liens soit

Taxe sur le foncier bâti :	17.85	%
Taxe sur le foncier non bâti ::	36.90	%
Taxe d'habitation	15.42	%

- Le conseil municipal **décide** de retirer la délibération D2025-03 et de **fixer** les taux proposés par M. le Maire

Votes :	POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
---------	-----------	------------	----------------

Délibération D2025-10 Objet : subvention à l'association le Phoenix
--

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'association le Phoenix, comité des fêtes de la commune, a demandé une subvention pour l'année 2025.

Le Maire propose d'attribuer une subvention de 1 500.00 € et le conseil municipal accepte l'attribution d'une subvention d'un montant **de 1 500.00 €** à l'association le Phoenix

Votes :	POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
---------	-----------	------------	----------------

QUESTIONS DIVERSES

PARCELLE A LOUER

Mme Véronique SANINE souhaite acquérir le jardin à côté de la maison MARTIN. La commune propose de faire un bail de location de la parcelle. Une délimitation doit être faite.

FERME DE BERTRIK

Bail emphytéotique. L'entretien revient à l'écomusée concernant la proposition d'un devis de 32 000 €, Christian Belz conseille de vérifier la pertinence avant de prendre une décision.

GITE ROSALIE

Solliciter Mercurio entreprise, Lejeune entreprise : subvention de 85 000 €

CHEMIN DE LARA

Fin du mois de mai prendre une délibération pour le chemin communal au bout de Lara, pour l'élargissement et entretien du chemin.

POUBELLES

Problème de poubelle au Spallus, faire réparer la poubelle noire : changement de couvercle

RD 116

Le 20 mai : rdv Expert de l'assurance pour la maison de Laetitia et Benoît pour un problème sur la route qui entraîne une fente sur sa maison, présence nécessaire du SMIAGE et du département 06

ÉCOULEMENT

Problème d'évacuation des eaux au quartier du spa qui vient de la grille de Bertrix à côté de chez Mario à nettoyer pour éviter cet écoulement qui dégrade la route

SALLE DES FÊTES

revoir le dossier de la salle des fêtes cuisine en priorité à faire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h50